

Motion du 26 janvier 2022 de Mmes et MM. Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Salma Selle, Manuel Zwyszig, Pascal Holenweg, Oriana Brücker, Ahmed Jama, Pierre-Yves Bosshard, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Christel Saura, Laurence Corpataux, Vincent Milliard et Matthias Erhardt: «Pour une Ville de Genève sans reconnaissance faciale».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'arrivée de logiciels de plus en plus performants en matière de reconnaissance faciale;
- la possibilité que les polices municipale ou cantonale recourent à la reconnaissance faciale sur le territoire municipal, étant donné que les polices d'Argovie, de Saint-Gall et de Schaffhouse ont déjà travaillé avec de tels logiciels, comme l'a révélé le *Tagesanzeiger*;
- les risques et dérives de tels logiciels, comme en témoigne le cas de la société Clairview dont la base de données a été constituée par des photos recueillies sur des réseaux sociaux à l'insu des utilisateurs et utilisatrices concerné-e-s;
- la pétition lancée à ce sujet par Amnesty International, AlgorithmWatch et Société numérique, ainsi que les postulats déposés à Lausanne et Zurich;
- les risques considérés comme «réels» par Amnesty International que la généralisation de telles pratiques dérive vers une surveillance de masse;
- l'importance que la Ville de Genève prenne position sur le recours à de telles technologies, ici en l'occurrence par le biais des représentants municipaux des citoyens et citoyennes de la Ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à s'engager à ce que ni ses services administratifs ni son corps de police municipale ne recourent à la reconnaissance faciale;
- à prendre position contre l'utilisation de la reconnaissance faciale;
- à avertir les autorités cantonales des positions du Conseil municipal et du Conseil administratif et à entrer en discussion avec elles pour que la police cantonale ne recoure pas à de tels logiciels de reconnaissance faciale sur le territoire communal.